

Compte rendu de séance

Séance du 21 Décembre 2015

L' an 2015 et le 21 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel ,Maire.

Présents : Mrs POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, VERNHES Dominique, MADRE Jean-Christophe, DA SILVA Norbert, MESLAND Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, AURIAU Aurélie, CHATELAIN Laëtitia,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 15/12/2015

Date d'affichage : 15/12/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme AURIAU Aurélie

Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2015.

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2015-040 : Contrat tonte pelouses

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**

Article unique : La proposition de l'entreprise CHARTIER pour l'année 2016, concernant la tonte des pelouses et des accotements des communes associées de Crottes-en-Pithiverais pour un montant de 6 756.00 € HT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2) Délibération n° 2015-041 : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la sécurisation des abords des entrées de villages sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais

Vu la délibération n°2015-028 approuvant le lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre relative à la sécurisation aux abords des entrées de villages des communes associées de Crottes-en-Pithiverais,

Vu l'avis d'appel d'offres adressé à la publication le 23 octobre 2015,

Considérant les conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 16 novembre 2015 pour l'ouverture des plis et le rapport d'analyse fourni par 'INGENOV 45 pour le marché de maîtrise d'oeuvre pour la sécurisation des abords des entrées de villages sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE**

Article I : D'approuver l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre considéré à l'entreprise BET LEGRAND - La Rouche - 45170 CHILLEURS-AUX-BOIS pour la somme de 6 403,75€ HT soit 7 684,50€ TTC.

Article II: D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

3) Délibération n° 2015-042 : demande de subvention DETR

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux relatifs à la sécurisation aux abords des entrées de villages des communes associées de Crottes-en-Pithiverais,

M. Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR au taux maximum et propose au Conseil de solliciter cette aide financière.

Vu la délibération n° 2015-028 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre de ce marché,

Vu la délibération n° 2015-041 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre à l'entreprise BET LEGRAND,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé possible dans le cadre de la DETR,
- AUTORISE le Maire à préfinancer les travaux,
- MANDATE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

II - DEVIS :

Les membres du conseil municipal, ont adopté le différents devis :

1) UBC CREATION

- Fourniture et pose de jeux pour l'aire de jeux pour la somme de 9 373.08 € TTC.
- Fourniture et livraison de rondins pour la somme de 1 128.96 € TTC

Les membres du conseil municipal ont étudié les devis suivants :

2) LALUQUE ET FILS

- Enduit du soubassement du préau côté nord ouest de la cour de la Mairie pour un montant de 3 713.89 € TTC.

3) CHARTIER Jean-Luc

- Renforcement des rives de la mare de Teillay-St-Benoist pour un montant de 6 133.20 € TTC.

Vu l'importance des montants des travaux, les membres du conseil après réflexion décident de demander d'autres devis comparatifs avant de prendre une décision.

III- AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui informe que ses haies ont été taillées. De plus, cette personne souhaite que le panneau d'entrée de village (Teillay-Saint-Benoist) soit changé de place, car à l'endroit où il est placé actuellement il est gênant pour les automobilistes. Le conseil après avoir entendu l'exposé du Maire décide de changer de place ce panneau dès que possible.

- Le Maire informe le conseil qu'une vitre à l'abribus de Crottes a été cassée et que le nécessaire a été fait tout de suite auprès de l'assurance et le devis de remplacement demandé.

- Route de Montigny : Le Maire a rencontré le Maire de Montigny pour le déneigement de la route entre Montigny et Teillay-St-Benoist. Il demande au conseil qu'une délibération commune avec la Mairie de Montigny, soit prise au prochain conseil pour bloquer la route car elle ne sera pas déneigée.

- Elagage : Le Maire informe le conseil qu'un tour des communes a été fait en présence de Mme PILLOY et Mr DA SILVA et que les personnes concernées ont été averties que leurs haies auraient besoin d'être taillées.

- Radar pédagogique : Le 18 décembre dernier, le technicien de l'entreprise qui a fourni le radar est venu constater que le matériel ne fonctionnait pas et l'a remporté pour réparation.

- Colis de Noël des Anciens : Le Maire dresse le bilan positif de la distribution des colis par les conseillers qui s'est effectuée la semaine du 14 au 18 décembre.

- Mur de l'école de Teillay : L'entreprise LALUQUE a effectué les réparations nécessaires.

Séance levée à: 20:50

En mairie, le 22/12/2015

Le Maire

Daniel POINCLOUX

